

2014/6277 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION " MAISON DES SOLIDARITES LOCALES ET INTERNATIONALES" - ANNEE 2014 (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon développe une politique de solidarité internationale se traduisant par un accompagnement aux acteurs institutionnels, associatifs et culturels de son territoire menant des projets dans ce contexte. Ces actions visent à mobiliser l'ensemble du réseau des professionnels, des institutions, des associations de solidarité internationale (ASI) travaillant sur des thématiques et sur des projets relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement.

En ce début de troisième millénaire, l'humanité n'a jamais disposé d'autant de ressources matérielles et de richesses humaines. Et pourtant du Nord au Sud : le chômage, la violence, l'exploitation, le gaspillage, la faim, les conflits armés sont les symptômes d'un déséquilibre mondial. Comment participer à la construction de nouveaux rapports sociaux et économiques équitables dans une dynamique de développement durable pour toute la population mondiale.

Comprendre les interdépendances Nord-Sud dans le processus de mondialisation, la complexité des mécanismes qui sont sources d'inégalités sociales, économiques et culturelles, réfléchir à des solutions efficaces pour construire un monde solidaire et les traduire dans des actions de sensibilisation sont les objectifs de l'éducation au développement et à la solidarité internationale.

Face aux nouveaux défis sociaux de repli sur soi, aux enjeux de l'inter-culturalité, aux attentes de nos sociétés en termes d'alternatives économiques et environnementales, la Maison des solidarités locales et internationales est un lieu d'information pour tous les publics et un lieu de débats sur ces questions.

La Maison des solidarités locales et internationales est également une vitrine sur les initiatives innovantes émanant de la société civile dans le domaine des solidarités locales et internationales, de l'économie sociale et solidaire. La visibilité de ces actions, l'accès de l'information au plus grand nombre, la possibilité de débattre de ces questions dans un esprit constructif et dans un but de meilleure compréhension réciproque sont des facteurs de cohésion sociale.

L'Association Maison des solidarités locales et internationales, dont le siège social se situe au 215 rue Vendôme à Lyon 3<sup>e</sup>, a été créée le

29 novembre 2012 et est régie par la loi de 1901. Conformément à ses statuts, la Maison des Solidarités locales et internationales est un lieu ouvert à tous, gratuit, destiné à accueillir et orienter un large public et particulièrement les jeunes en recherche d'information et d'accompagnement sur leur projet ou leur engagement solidaire, sur les questions de solidarité locale et internationale, sur les questions de citoyenneté, sur les questions d'économie sociale et solidaire, etc. Elle est équipée d'un Centre d'Information et de Ressources : relais point d'information sur la solidarité internationale, membre du Réseau Départemental Jeunes et Solidarité internationale et relais Ritimo depuis janvier 2013. C'est un lieu d'échanges et d'animations ouvert à tous les citoyens lyonnais en recherche de pistes d'engagement. Ce lieu propose un programme d'animations en partenariat avec de nombreux acteurs associatifs et institutionnels, publics et privés du territoire : Resacoop, le Cosim, le CADR, Lyon Haïti Partenariats, Artisans du Monde, etc.

Pour l'année 2013, la Maison des solidarités locales et internationales, qui a accueilli près de 1 300 personnes, a proposé un programme d'activités ecclésiastiques. A titre d'exemples, se sont déroulés dans les locaux une réunion d'information sur le Forum Social Mondial qui s'est déroulé en Tunisie, des Cafés citoyens organisés en partenariat avec Peuples Solidaires, une réunion d'information sur les conditions nécessaires au don de matériel médical, en collaboration avec Humatem, Resacoop et le Cosim, une exposition sur la situation des femmes mauritaniennes dans le cadre de la Quinzaine de l'Egalité en partenariat avec l'association Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, une semaine thématique « La Maison fête le volontariat » échanges d'expériences pour promouvoir les engagements dans le volontariat international et de solidarité, organisé en partenariat avec le Service Coopération au Développement (SCD), un événement autour de la mise en place d'une boutique éphémère sur le commerce équitable.

Le plan d'actions 2014 proposé par la Maison des solidarités s'organise autour des thématiques suivantes :

- la solidarité et la coopération internationales ;
- le commerce équitable ;
- le tourisme solidaire ;
- la citoyenneté et les droits humains ;
- l'inter-culturalité ;
- l'engagement citoyen ;
- l'économie sociale et solidaire.

Les activités de la Maison des solidarités locales et internationales qui s'inscrivent dans la continuité de 2013 consisteront à :

- développer l'offre du point information - centre de ressources ouvert à tous les publics ;
- accompagner les porteurs de projet et d'activité sur ces différentes thématiques ;
- proposer un programme de rencontres et d'animations tout au long de l'année en partenariat avec tous les acteurs partenaires de ces thématiques ouvert au plus large public ;

- mettre en place des outils de communication : plaquettes, lettres d'information, site internet ;
- mettre en place et accueillir des expositions dans les vitrines de la Maison des solidarités située en rez-de-chaussée et disposant de sept vitrines.

Les activités de la Maison des solidarités locales et internationales présentent un intérêt local pour notre ville dans la mesure où exercées sur le territoire lyonnais, elles participent à l'information et à la sensibilisation des habitants lyonnais aux enjeux du développement durable et de la solidarité locale et internationale et à la compréhension mutuelle. Ces activités qui sont développées avec les acteurs du territoire lyonnais (ONG, ASI, associations de quartiers, public jeune, écoles, habitants...) contribuent également à renforcer le dialogue interculturel et la cohésion sociale.

La Ville de Lyon souhaite proposer le versement d'une subvention de 10 000 € sur un budget prévisionnel prévu par l'association de 72 450 € à l'Association « Maison des solidarités locales et internationales » pour la mise en œuvre de son programme d'activités pour l'année 2014. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et 2121-29 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Economie Locale – Relations Internationales – Universités ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 10 000 € est allouée à l'Association « Maison des solidarités locales et internationales » sise, 215 rue de Vendôme à Lyon 3<sup>e</sup>, pour la mise en œuvre de son programme d'activités pour l'année 2014.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours de la Direction des Relations Internationales, programme LOCAUXRI, opération ACTEURS (ligne de crédit 56164 - nature 6574- fonction 048 - chapitre 65).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué,

H. JULIEN-LAFERRIERE